



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°49.

Bien cher Albinus,

Lundi 14 avril s'est tenue la 2^{ème} réunion du Conseil Municipal de l'année 2011. Si nos Elus semblent avoir enfin compris qu'il était important de l'annoncer dans la presse, il est regrettable que les grands points de l'ordre du jour n'y soient pas repris. Le public serait peut être plus nombreux, d'autant que ce lundi on abordait les comptes 2010, les budgets primitifs 2011, les taux d'imposition, une création de poste... Mais rassure-toi si le public était réduit à 6 personnes, 4 élus étaient absents dont 2 (Mlles Goncalves et Sénéchal) qui n'avaient pas cru bon de s'excuser ou donner pouvoir. Mais comme tu vas le voir les absents n'ont rien perdu, la réunion a été bâclée en 40mn dont moins de 20mn pour les comptes et budgets ! Une performance, un record dont le Conseil ne semblait pas peu fier !

Pour une fois, le Maire n'a pas demandé à rajouter de point à l'ordre du jour.

1-Comptes administratifs 2010 : Budget Général, Budget Eau/Assainissement, Budget ZAC du Bourg.

Ces comptes de l'année précédente sont de la responsabilité du Maire, qui doit les faire valider par le Conseil. Sur le fond, les chiffres n'ont de valeur que s'ils sont comparés aux prévisions et surtout aux années antérieures. Comme ce n'est pas le cas ils ont peu d'intérêt. Sur la forme, et selon l'article L.1612-12 chapitre A point 6 du C.G.C.T « *le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote* ». Au cours de ce Conseil c'est le Maire qui a donné lecture des comptes avant de se retirer. De plus, le même article précise : «... *avant que ne s'engagent les débats sur la discussion du compte administratif du Maire le Conseil doit désigné parmi ses membres un Président de séance ad hoc* ». **Dès lors que cet article n'a pas été respecté lors de la séance du 11/04/2011 les 3 délibérations approuvant ces comptes sont illégales.** Mais que dire des votes des délibérations qui donnent l'approbation des comptes à l'unanimité par **13 voix pour**, alors qu'il n'y a que **12 votants** ! Le Maire étant sorti comment peut-il voter ?

OK Albinus, de tout ça tout le monde s'en fout. Ouais, mais ne penses-tu pas que ce manque de respect et de rigueur finisse finalement par se retrouver partout ?

2-Approbation des Comptes de Gestion 2010.

3-Taux d'imposition 2011.

4-Subventions 2011.

5-Budgets primitifs 2011 : Budget Général, Budget Eau/assainissement, Budget ZAC du Bourg.

A part les taux d'imposition et les subventions, le Maire n'a fait qu'énoncer des montants globaux à la va-vite, tout cela n'a donc aucun intérêt. Le Maire n'a cessé de répéter que ce sujet avait été largement discuté en commissions, qu'il n'y avait, par conséquent, pas lieu de s'attarder sur le budget : « *Vous le connaissez par cœur* ». Mais dis-moi, Albinus la Commission des Finances c'est combien de Conseillers ? 6 sur 15 dont une absente ce soir là. Et les autres alors, ils ont voté sans participer au travail préparatoire ? Remarque, tous semblent avoir tout compris car personne n'a ouvert la bouche. Je te ferai passer prochainement, comme l'année dernière, les chiffres complets

que l'on refuse de nous donner. Quand je pense que dans une petite Commune voisine le Maire présente l'ensemble des chapitres recettes et dépenses sur écran ! On est loin de tout ça. Et oui c'est aussi ça la transparence.

Pour info : les taux d'imposition restent inchangés, et en annexe la liste des organismes bénéficiaires d'une subvention.

6-Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet :

En séance le Maire s'est contenté de dire : « *On crée un poste, il sera pourvu par un agent en CDD pour une durée de 6 mois ou 1 an en fonction des travaux* ». Sans autre commentaire ni précision sur ces travaux. **La délibération est toute autre, on en a maintenant l'habitude.** Il est écrit : « *Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection du presbytère (bien vague n'est-ce pas ?) entraînant une réorganisation des services techniques il y a lieu de créer ce poste. M. Tissot sera chargé de ces travaux, M. Maqueda remplacera M. Tissot et il y a donc lieu de renforcer l'équipe espaces verts* » Si tu assistes au Conseil tu ne sais pas tout ça, mais bien évidemment les Elus eux savaient, puisque sans faire de commentaire, ils donnent accord à l'unanimité ! Mais le compte rendu reste incomplet, il ne dit pas : quels types de travaux, pour quel montant, pour quelle destination. Mais ne t'inquiète pas, confiance, les Elus, eux, savent ! Quant à nous, attendons, car à vouloir être trop vagues dans leur propos, pour ne pas nous informer, nos élus risquent bien là encore de passer outre la législation en vigueur. Celle-ci paraît pourtant bien claire si l'on se réfère à une réponse du Ministre de l'Intérieur suite à une question d'un Sénateur (voir JO du Sénat).

7- Enfouissement des réseaux Secteur Prieuré et Grande Rue. Financement :

Il s'agit de l'enfouissement des réseaux secs et la création d'un réseau eau pluviale. Une concertation a eu lieu avec les riverains. Ah, bon ? L'ensemble est confié à l'entreprise Eiffage pour un montant de **305 000€** que le Maire propose de financer par un emprunt de **300 000€**. **Une fois de plus ce chiffre n'a pas été cité en séance.** Ne doit-on pas, là aussi, émettre un doute sur la validité d'une telle délibération dont le montant n'est pas annoncé aux Conseillers avant leur vote ? Avec les **500 000€** empruntés pour le bâtiment technique ça commence à faire beaucoup. Mais qui sait, une rallonge sera peut être nécessaire pour financer le presbytère ?

Depuis 2002 aucun investissement de plus de **30 000€** n'a été engagé (la protection de la source a été pris sur le budget de l'eau). Et voilà que cette année le Maire fait approuver 3 chantiers, dont deux au moins seront à financer par l'emprunt. Je te rappelle les montants : au moins **800 000€** pour le local technique (voir ma lettre N°46), **300 000€** pour l'enfouissement des réseaux, et sans doute au moins **200 000€** pour le presbytère. Auxquels il faut ajouter **100 000€** pour des travaux dans le cimetière (caveaux, murs, allées) décidés en mars et mai 2009. Soit un total de **1 400 000€, dont 805 000€ financés par emprunt** selon le budget primitif présenté en séance. Certes, le Maire en conclusion des délibérations indique, ce qu'il n'a pas dit en séance, « *Que ces travaux budgétés en 2011 se prolongeront sur les exercices suivants* ». Bizarre, quand même, puisque dans le même temps on lance la procédure de permis de construire pour le bâtiment technique, on annonce le démarrage des travaux du cimetière pour la semaine suivante et ceux du Prieuré dans la foulée ! Et dire que le Maire nous avait annoncé une année de prudence ; on l'a échappé belle ! Et puis, souviens-toi, depuis 2001 l'urgence c'est le bâtiment de la Mairie. Ne désespérons pas, attendons, c'est peut être pour l'année prochaine, s'il nous reste quelques sous dans la caisse !

8- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) Marché à bons de commande :** un avenant a été signé avec la société Eiffage pour la réalisation des travaux d'enfouissement et l'agrandissement du Cimetière. Tiens je croyais que c'était les Pompes Funèbres Générales qui avait obtenu le marché ? Mystère...
- b) Affaire Commune Arbin/Maitre Boisson :** Contentieux relatif à la ZAC du Bourg et plus particulièrement à la procédure d'expropriation. M° Boisson est condamné à verser à la Commune **20 000€ plus 2 000€** au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.
- c) Affaire Commune d'Arbin/F.Perrin :** audience en avril.
- d) Affaire Communes d'Arbin et Montmélian/F.Perrin :** suite à l'audience du 29 mars M.Perrin fait appel.
- e) Déclaration d'intention d'aliéner :** Ventes Sestito/Laligant et Sestito/Gennai. Il s'agit de 2 garages situés dans la Résidence la Roche du Guet. La Commune ne préempte pas, même si certains avaient à un moment suggéré au CCAS de se porter acquéreur, en complément de l'appartement dont il encaisse les loyers. Mais avec quel argent ?
- f) Communauté de Communes :** le Président est intervenu auprès du Préfet au sujet du plan de distribution des pastilles d'iode en cas de problème de radioactivité.

Que dire de plus ? 20 minutes pour expédier les formalités budgétaires, c'est sûr il valait mieux rester chez soi devant sa télé ; en sortant à 20h40, et non 20h50 comme il est rapporté dans le compte rendu, t'as rien loupé de ton feuilleton ! Dis toi bien que ce n'est pas grave si tu n'apprends rien en séance, l'essentiel c'est que les Conseillers sachent, d'ailleurs ils se sont déjà tout dit, ils se sont déjà mis d'accord sur tout, tout est arbitré, ils ne posent pas de questions, à quoi bon. !

Les absents ne doivent surtout pas, ni culpabiliser ni se sentir frustrés. Je te l'ai déjà dit, moins on t'en dit, moins t'en sais, et mieux le Conseil se porte. Ben dit, on va quand même pas donner des explications à ces 6 pékins d'un soir. Albinus, à quoi ça te servirait de savoir où passe ton pognon ? A part toi ça intéresse qui ? Allez Citoyens, circulez y a rien à voir ! Mais que les Conseillers se rassurent, ils n'ont pas le monopole des informations budgétaires, certaines sont accessibles à tous. Albinus, tu le sais, il suffit de savoir où aller les chercher.

En cette période où ont été approuvés et votés les comptes des Communes, toutes dans la Communauté de Communes, ont fait paraître un article dans la presse locale donnant les grandes lignes en capitaux et les projets à venir. Sauf Arbin !
Décidément, chez nous, rien ne se fait comme ailleurs...

A bientôt, et avec mes excuses pour ce petit retard, mais l'équipe rédactionnelle elle aussi a droit à des vacances.

Ton ami Nicolas.

Mai 2011

Point N° 4 : Organismes bénéficiaires d'une subvention pour 2011.

200€ :

AFM, Alzheimer Savoie, Centre Léon Bérard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Restaurants du Cœur, Sclérose en plaques, Prévention Routière, Anciens Combattants d'Arbin, FNACA, Comité d'Entente de la Déportation, Foyer du Collège, Banque Alimentaire.

300€ :

Amicale des Donneurs de Sang

2 500€ :

Coopérative Scolaire d'Arbin

10 000€ :

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Total : 15 600€

A noter qu'aucun commentaire n'a été fait sur l'importante dotation accordée au CCAS. Il s'agit très certainement d'une subvention d'équilibre de son budget. Mais la raison de ce besoin, qui est nouveau, doit peut être rester secret ?